



Thème	Territoire	Fiche-bo	onne pratique
Biodiversité	Jargeau	Référence : 45_ B_01	Date : Janvier 2011

Un marché 100% Bio à Jargeau (45)



Marché bio trimestriel à Jargeau



Des producteurs et des revendeurs à votre service : fruits et légumes, vins, pains, plantes aromatiques, confitures, biscuits, cafés, cosmétiques...

Samedi 3 avril 2010 Place du Martroy de 9h00 à 13h00







Source : Mairie de Jargeau

Ressources, territoires, habitats et logement Énergie et climat Développement durable Prévention des risques Infrastructures, transports et mer





Historique/Contexte	Dans l'idée d'animer la place du Martroy et dans un souci de la municipalité de faire évoluer la ville vers le développement durable, la mairie de Jargeau a répondu positivement à une demande des commerçants de mettre en place un marché des produits issus de l'agriculture biologique. Ce marché 100% Bio est trimestriel, constitué de 7 à 8 producteurs locaux Bio, et ne se substitue pas au marché classique hebdomadaire.
Calendrier	 Eté 2008 : rédaction du règlement de marché et consultation de la CCI . Envoi d'un courrier à 170 producteurs Bio recensés par Biocentre. Ouverture du 1er marché en octobre 2008. 4 marchés organisés / an en 2009 et 2010.
Territoire	Jargeau (45)
Maître d'ouvrage	Commune de Jargeau
Maître d'œuvre	Commune de Jargeau
Objectifs	 Contribuer à la réduction de la consommation d'énergie et des émissions de GES, associées au transport de marchandises. Promouvoir une consommation de qualité tout en rapprochant producteurs et consommateurs. Répondre à une demande croissante du consommateur.
Contenu / Travaux	 La mairie a suivi la procédure administrative classique d'ouverture d'un marché (rédaction d'un règlement de marché, consultation de la CCI, affichage, publicité) Communication sur les radios locales. Une commission municipale a été créée afin d'évaluer le fonctionnement du marché Bio, l'opportunité de le pérenniser et de le développer. Elle détermine chaque année les dates de mise en place.
	Seuls des producteurs Bio locaux répondant aux critères édictés par Biocentre peuvent participer au marché. 4 à 5 producteurs locaux participent régulièrement à ce marché trimestriel.
	Il s'agit d'un marché essentiellement alimentaire. Mais les "éco- produits", produits écologiques non alimentaires (produits d'hygiène et cosmétique, textiles, produits ménagers, jardinage, produits pour l'habitat ainsi que les ouvrages relatifs à l'alimentation saine et à l'écologie en général) peuvent également être proposés sur ce marché bio.
	Tout produit vendu sur le marché doit posséder un label "AB, Cosmébio" contrôlé et certifié par un organisme certificateur agréé







	par les pouvoirs publics (pour la France : ECOCERT, SGS-IGS, Qualité France, Ulase, Aclave et Agocert).
Difficultés	Pas de difficultés particulières à la création du marché trimestriel. Cependant, la mairie souhaiterait que le marché Bio devienne mensuel, mais se trouve confrontée aux problèmes de disponibilités des producteurs actuellement présents sur le marché trimestriel, et au manque d'autres producteurs locaux cultivant de manière biologique.
Sensibilisation	 Sensibilisation des habitants aux mérites de la culture biologique de proximité, tant en termes d'aménagement du territoire, qu'en ce qui concerne l'abandon des produits phytosanitaires. Information par les radios locales. Diffusion d'affichettes produites par la mairie. Communication dans le cadre de la semaine du développement durable en avril 2010.
Coût de l'opération	Uniquement des coûts relatifs à la communication sur l'évènement (réalisés en interne, donc négligeables.
Financeurs	/
Politiques publiques de référence.	Développement de circuits courts de production, en agriculture biologique Santé publique
Dispositif-cadre	Action qui s'inscrit dans une démarche globale de respect de l'environnement mise en place progressivement par la ville de Jargeau (dont la mesure principale en cours est l'élaboration d'un Agenda 21 local) et qui s'articule avec d'autres actions comme l'introduction progressive de produits issus de l'agriculture biologique lors des réceptions et vins d'honneur, ou la mise en œuvre de l'opération « Objectif Zéro Pesticide dans nos villes et villages ».
Évaluation	Fréquentation du marché et satisfaction des habitants. Participation régulière d'un nombre suffisant de producteurs locaux.
Singularité	Peu de marchés 100% Bio existe en Région Centre
Contacts	Mr Daniel BRETON, adjoint au Maire de Jargeau, délégué à l'environnement et au social

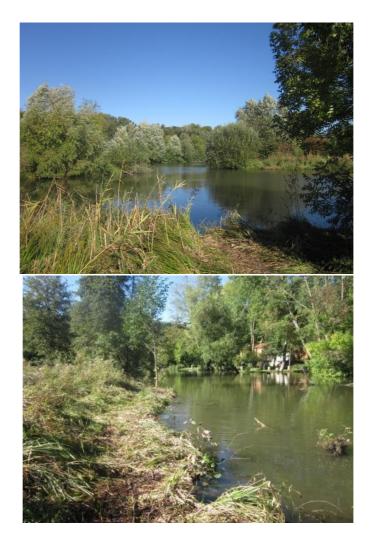
Correspondant Aménagement Durable pour le Loiret et l'Eure-et-Loir Service Bâtiment Logement et Aménagement Durable - DREAL Centre
Tél: 02 38 52 47 94





Thème	Territoire	Fiche-bo	onne pratique
Biodiversité	Chalette-sur-Loing	Référence : 45_B_01	Date : Janvier 2013

Mise en valeur des zones humides du « Grand Rozeau » et des « Prés Blonds » à Chalette sur Loing (45)



Source : mairie de Chalette-sur-Loing







Historique/Contexte	La ville de Chalette-sur-Loing a entrepris depuis plusieurs années de protéger et mettre en valeur les zones humides du « Grand Rozeau » (18 hectares) et des « Prés Blonds » (11 hectares).
Calendrier	1992 : acquisition de l'espace par la commune 2005 : mise en place d'un Comité d'orientation 2007 : lancement d'un plan quinquennal de gestion 2009 : embauche d'une animatrice à la Maison de la Nature et de l'Eau (MNE)
Territoire	Chalette-sur-Loing
Maître d'ouvrage	Commune de Chalette-sur-Loing
Maître d'œuvre/prestataire	 Service environnement de la commune : responsable du service associée au responsable des espaces verts pour le suivi de projet, et Maison de la Nature et de l'Eau pour les animations environnement Cabinet Biotope pour les études : suivis écologiques et conseils de gestion un agriculteur, des entreprises, l'association d'insertion APAGEH pour les travaux de restauration et d'entretien
Objectifs	 valoriser le potentiel écologique des zones humides ouvrir aux promeneurs sans pour autant nuire à leur tranquillité.
Contenu	-creusement de trois mares et création d'un sentier d'interprétation réalisé en 1992 - équipements divers : ponton pédagogique, barrière pass'vélo réalisés en 2007 - Entretiens annuels : fauches (exportatrices quand possible), débroussaillage et bucheronnage sélectif, rabotage de souche - Inventaires floristique et faunistique annuels
Difficultés	Pas de difficulté particulière, en raison du statut de ces zones (ni constructibles, ni agricoles) ne générant pas de conflit entre les partenaires, et en raison du soutien financier conséquent de l'Agence de l'Eau.
Sensibilisation	 Animations d'éducation et de sensibilisation à l'environnement et au développement durable (en 2012, 132 animations réalisées, pour un public de 3114 personnes – essentiellement des scolaires et des centres de loisir) Relations avec les partenaires à travers le comité d'orientation du Grand Rozeau et des zones humides, réunissant deux fois par an les élus intéressés de la Ville de Chalette et les partenaires concernés par la protection et la valorisation des zones humides.
Coût de l'opération	Exemple de coût pour 2012 - Fauche tardive exportatrice de parcelles de prairie (en rotation, tous





	les deux ou trois ans) : 1350 € HT (2 petites parcelles au Grand Rozeau et 2 petites parcelles aux Prés Blonds) - Broyage exportateur d'une partie de la roselière des Prés Blonds : 3200 € HT - Débroussaillages ponctuels : 4400 € HT - Rabotage de souches de frênes : 2500 € HT - Etudes : suivis botaniques, entomologiques et faunistiques divers, expertise-conseil : 7550 € HT
Financeurs	Agence de l'Eau (60 à 80%) et Conseil régional (0 à 20%) pour les études et travaux et pour le poste de technicien zone humide
Dispositif-cadre	Contrat global Loing en Gâtinais
Finalités du développement durable	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
Évaluation	- La ville de Chalette-sur-Loing a mis en œuvre la majorité des actions préconisées dans le plan de gestion quinquennal. Elles seront poursuivies au travers d'un nouveau plan quinquennal - Les inventaires botaniques menés sur les quadrats d'étrépage (carrés de 4m X 4m décaissés sur 10-20 cm d'épaisseur) ont révélé une augmentation de la diversité floristique, ce qui montre que le réservoir de graines est diversifié Il n'est pas aisé de différencier ce qui relève de l'impact de la gestion de ce qui ressort des conditions météorologiques de chaque année. Toutefois, dans un contexte de déficit hydrique récurent des sols, il est recommandé d'espacer de ne faucher une même parcelle que tous les deux voire trois ans La fauche des roseaux aux Prés Blonds a permis de les densifier.
Singularité	Gestion municipale
Contacts	Laurence DUVAL Responsable du Service Environnement Tel: 02.38.93.11.00 Fax: 02.38.93.00.00 Courriel: laurence.duval@ville-chalette.fr

Rédacteur	Correspondant Aménagement Durable
	Service Bâtiment Logement et Aménagement Durable –DREAL Centre –
	Tél: 02 47 70 81 50





Annexe photographique

Comité d'orientation



Relevés



Fort développement de graminées sur les parties les plus sèches © BIOTOPE, 2012



Très fort développement d'algues dans la grande mare le 05/06/12 © BIOTOPE, 2012



Fort développement de ronces et de grande Ortie sur les parties les plus riches © BIOTOPE, 2012



Disparition des algues dans la grande mare le 23/08/12 © BIOTOPE, 2012





Actions de gestion



Grand Rozeau nord : couper les jeunes Frênes le Petite prairie après la fauche long du Loing © BIOTOPE, 2012





Éclaircissement des « banquettes» de l'Osier blanc



Saule remis en têtard



Rabotage de souches de chêne



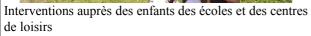
Balles de foin après la fauche





Animation











Thème	Territoire	Fiche-bonne	e pratique
Déchets	Agglomération d'Orléans	Référence : 45_D_02	Date : janvier 2013

Enlèvement des déchets verts à domicile dans six communes de l'AgglO (45)







Historique/Contexte	Une sollicitation citoyenne multiple vers l'AgglO ou vers les communes, a été exprimée dans l'A21 de l'AgglO mais aussi à travers des courriers d'interpellation des élus communaux. Parallèlement, au titre de sa politique cohésion sociale et en portage du Plan Local d'Insertion par l'Économique (PLIE), il a été relevé un besoin de renouveau d'activité pour les structures de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) Ce renouveau a nécessité un soutien par la proposition d'activités (collecte des déchets verts) nouvelles de ces structures locales. Les déchets verts (pelouse, feuilles mortes, résidus de taille, branchages) doivent être apportés en déchetterie ; il est interdit de les brûler ou de les déposer dans les bois ou les champs (Alternative en compostage)
Calendrier	 -2010 : approbation de l'A21. -2011 : commande d'une étude spécifique pour évaluer les possibilités de déploiement de nouveaux services en matière de gestion des déchets verts et fermentescibles. -2012 : restitution de l'étude et décision sur une opération test vers un public restreint. -Fin 2013 : évaluation de l'opération et décision sur suites à donner.
Territoire	-Olivet -Fleury-les-Aubrais -Chécy -Saint-Jean-de-la-Ruelle -Boigny-sur-Bionne -Saint-Hilaire-Saint-Mesmin
Maître d'ouvrage	L'Aggl'O
Maître d'œuvre/Prestataire	Groupement solidaire de 5 entreprises d'insertion qui effectuera la prestation : Aabraysie développement, Respire, Val Espoir, Association Le Tremplin, OIE.
Objectifs	Collecter les déchets verts, gratuitement et tous les 15 jours d'avril à Novembre, auprès des habitants n'ayant pas la possibilité de se déplacer (Personnes âgées de plus de 75ans et titulaires d'une carte d'invalidité ou d'une carte de stationnement pour personne à mobilité réduite)
Contenu	Communication/ information du public cible, réalisation d'une prestation de service du 1 ^{er} avril au 30 novembre 2013, fourniture de sacs biodégradables aux usagers. La prestation de service est confiée à des entreprises de l'économie sociale et solidaire afin que des personnes en contrat d'insertion professionnelles bénéficient d'heures de travail. Cette prestation constitue une source de diversification d'activités bienvenue pour ce type d'entreprises.





Difficultés	Évaluer le nombre de personnes bénéficiaires. Le service proposé correspond-il à une réelle attente de la population (une personne âgée ou handicapée qui a des difficultés à se rendre en déchetterie n'a-t-elle pas déjà une autre organisation qui inclurait la prise en charge de l'entretien du jardin ?). Les critères d'éligibilité sont-ils optimaux ?
Sensibilisation	Campagne d'affichage en mairie, articles dans la presse, article dans la lettre de l'AgglO
Coût de l'opération	Environ 50 k€ TTC
Financeurs	Néant
Dispositif-cadre	Agenda 21
Finalités du développement durable	-Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables -Cohésion sociale entre générations entre territoires -Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
Évaluation	Nombre de foyers inscrits/ nb de bénéficiaires évalué (4500 foyers), quantités de déchets collectés, nb d'heures de travail en insertion, appréciation qualitative du service
Singularité	Collecte des déchets verts à l'instar des déchets ménagers auprès du public peu mobile
Contacts	Natacha Billet, direction des déchets. tel : 02 38 56 90 00/ nbillet@agglo-orleans.fr

Rédacteur	Correspondant Aménagement Durable	
	Service Bâtiment Logement et Aménagement Durable –DREAL Centre –	
	Tél: 02 47 70 81 50	





Thème	Territoire	Fiche-bonne pratique	
Déchets	Agglomération d'Orléans	Référence : 45_D_04	Date : Février

GESTION ALTERNATIVE ET PREVENTION DES BIODECHETS DES GROS PRODUCTEURS à l'Aggl'O (45)



Source : Aggl'O





Historique/Contexte	Au démarrage du programme local de prévention l'AgglO a souhaité favoriser l'expérimentation de solutions de compostage sur des établissements publics proposant un service de restauration collective afin de détourner des quantités plus importantes de biodéchets de la collecte. En 2011, les « gros producteurs de biodéchets » ont eu « obligation de tri à la source » de ces biodéchets « en vue de valorisation ». Sont désormais considérés comme « gros producteurs de biodéchets » les établissements produisant ou détenant des biodéchets au-delà de 10 tonnes/an. Des seuils ont été fixés pour que cette nouvelle réglementation soit appliquée dès 2012 dans les plus gros établissements jusqu'à concerner en 2016 ceux générant plus de 10 tonnes de biodéchets/an. 2012 : + de 120 tonnes/an 2013 : 80-120 tonnes 2014 : 40-80 tonnes 2015 : 20-40 tonnes 2016 : 10-20 tonnes
Calendrier	-2009 puis 2010-2011 : 2 vagues d'appel à projet ont été lancées et ont conduit à la mise en place de projets de « compostage in situ » grâce à la participation financière de l'AgglO -2012 : lancement d'une étude sur la gestion alternative des déchets verts comprenant un volet spécifique sur cette problématique des biodéchets des gros producteurs.
Territoire	Agglomération d'Orléans
Maître d'ouvrage	L'Aggl'O
Maître d'œuvre	Étude : bureau Indiggo/Ceden Direction de la Gestion des Déchets
Objectifs	-Détourner de la collecte les biodéchets des « gros producteurs » actuellement collectés par l'AgglO -Encourager ces professionnels à mettre en place des actions de réduction à la source ou de valorisation sur site
Travaux/contenu	Implantation de 4 « gros » composteurs
Difficultés	/
Sensibilisation	Phase de préparation : -répartition des professionnels identifiés par le bureau d'étude selon les différents seuils d'application de la loi -recensement des têtes de réseaux et principaux établissements visés -prise de contact vers les chambres consulaires pour savoir si elles sont au courant de cette nouvelle réglementation et dans ce cas si





	elles ont mis en place une action vers leurs ressortissants + questionnement du CG45 en tant que porteur du plan ?
Coût de l'opération	Coût global : 29 000€ (soutien à l'investissement)
Financeurs	Aggl'O
Dispositif-cadre	Programme local de prévention des déchets
Finalités du développement durable	-Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources -Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
Évaluation	/
Singularité	Traitement des déchets par les gros producteurs
Contacts	Hélène PEROCESCHI Animatrice du Programme Local de Prévention des Déchets Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire Direction des Déchets

Rédacteur	Correspondant Aménagement Durable
	Service Bâtiment Logement et Aménagement Durable –DREAL Centre – Tél : 02 47 70 81 50
	101.02.47.70.81.30

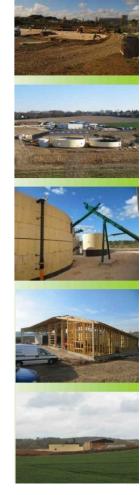




Thème	Territoire	Fiche-bonne pratique	
Déchets	Chateau-Renard	Référence : 45_D_02	Date : Novembre 2012

Méthanisation avec Gatinais Biogaz à Chateau-Renard (45)





Source : Gatinais Biogaz

http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/





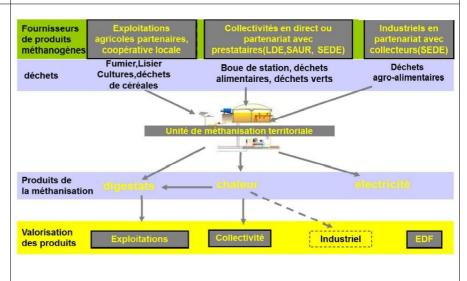
Historique/Contexte	Le canton de Château-Renard se caractérise par la présence encore nombreuses d'exploitations de polyculture-élevage (bovins lait, bovins viande, ovins viande, porcins, avicoles) – qui, au delà des enjeux liés aux difficultés économiques de la filière, sont fortement attachées à leur environnement : gestion des paysages, normes environnementales, mais aussi gestion des déchets d'élevage. Un groupe d'agriculteurs du Groupement de Développement Agricole de Château-Renard/Ferrières s'est posé la question de la méthanisation agricole. De la structuration du groupe d'agriculteurs, au soutien politique et financier apporté par la communauté de commune du canton de Château-renard, il faudra un an pour que l'idée se transforme en projet concret présentant un réel intérêt pour le territoire.	
Calendrier	 Novembre 2007 : rapprochement entre éleveurs Mai 2008 : constitution de l'association Gâtinais Biogaz Juillet 2008 : contacts avec les collectivités locales (SIVOM) Octobre 2008 : réservation d'une parcelle par le SIVOM + soutien financier des communes pour étude Décembre 2008 : lancement de l'étude de faisabilité avec Naskéo Environnement Juillet 2009 : création de GATINAIS BIOGAZ SAS Février 2010 : dépôt du dossier de demande d'autorisation d'exploitation et de permis de construire Août 2010 : obtention du permis de construire Février 2011 : obtention de l'arrêté d'autorisation d'exploiter Mars 2011 : démarrage du chantier Novembre 2011 : signature du contrat d'achat et commande du groupe de cogénération Novembre 2012 : fin des travaux- mise en service de l'unité 	
Territoire	Chateau-Renard (zone d'activité de Pense-Folie)	
Maître d'ouvrage	Gatinais Biogaz -16 exploitants agricoles associés -11 exploitations agricoles et 1 ETA partenaires -1 700 ha de grandes cultures -2 élevages bovins laitiers -5 élevages bovins allaitants -2 élevages ovins allaitants -1 élevage avicole -1 élevage porc engraisseur	
Maître d'œuvre	Constructeur : Naskéo Environnement Soutien juridique : CER	
Objectifs	-Optimiser l'azote contenu dans les effluents d'élevage	





- -Produire une énergie renouvelable
- -Réduire les nuisances occasionnées par l'épandage des effluents d'élevage auprès des riverain
- -Traiter les déchets d'origine urbaine ou industrielle à une échelle locale.
- maintenir des exploitations d'élevage permettant de préserver une diversité des paysages ruraux et contribuant au maintien de la biodiversité
- -Créer du lien entre l'activité agricole, les collectivités territoriales et la société civile.
- -Création de 1,5 emplois à temps plein directs
- -Contribution au maintien de 11 emplois indirects dans les exploitations d'élevage partenaires du canton
- -Diversifier les revenus des exploitations agricoles, en prolongement de l'activité agricole « conventionnelle »,
- -Améliorer le revenu des exploitations d'élevage partenaires.
- -Apporter à la collectivité une source d'énergie renouvelable locale à un coût inférieur ou égal aux énergies fossiles
- Permettre un traitement des déchets à l'échelle territoriale à un coût très compétitif





Difficultés

- ▲ Complexité du montage financier :
- -Subventions : niveau de complexité croissant de la communauté de communes à l'Europe. Même remarque pour la gestion des versements
- -Emprunts : incongruité de la qualité d'agriculteurs porteurs d'un tel projet sans aucune assistance extérieure (développeurs, investisseurs divers...) pour le milieu bancaire
 - ▲ acceptation par une association soucieuse de la préservation de la qualité de vie locale







Sensibilisation	-Réunion publique organisée à l'origine du projet, suivie de quelques articles de journaux tout au long de l'évolution du projet	
Coût de l'opération	4 156 250,00 €	
Financeurs	Plan de relance du gouvernement : 375 000 € FEDER (Europe + Région Centre) : 400 000 € Conseil Général :146 250 € Communauté de communes de Château-Renard : 200 000 € Emprunt bancaire : 2 000 000 € Prêt à taux zéro (Agence de l'Eau Seine-Normandie) : 630 000 € Autofinancement : 405 000 €	
Dispositif-cadre	/	
Finalités du développement durable	Lutte contre le changement climatique -Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources -Cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations -Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	
Évaluation	 A Prix rachat électricité : 16,91 ca€/kWh A Emplois directement créés : 2,5 (à terme 3,5) A Maintien d'emploi dans les exploitations d'élevage :11 A Séchage et potentiels de valorisation extérieure : projets collège, gymnase et piscine A Rendement énergétique global : 83 % A Économie d'engrais : 180 t d'engrais chimique soit 70 800 € A Economie gaz effet de serre soit la pollution d'environ : 1700 t eq. CO2 équivalent de 800 véhicules de tourisme 	
Singularité	Plus importante installation collective de la région	
Contacts	Jean-Yves GARDONI 06.88.59.31.55 gatinaisbiogaz45220@orange.fr www.gatinais-biogaz.fr	

Rédacteur	Correspondant Aménagement Durable
	Service Bâtiment Logement et Aménagement Durable –DREAL Centre – Tél : 02 47 70 81 50
	161.024/700130



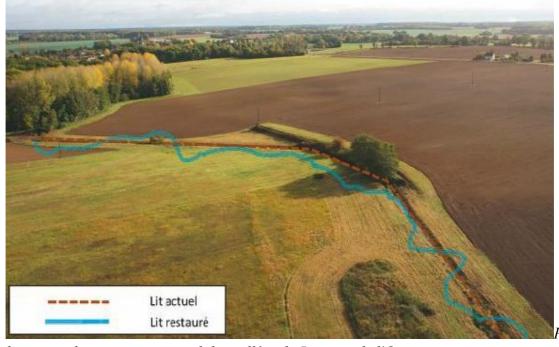


Thème	Territoire	Fiche-bonne pratique	
Eau	Vallée du Loing (Loiret)	Référence : 45-E-01	Date : Août 2012

Renaturation d'un affluent du Loing (45)

Restauration Physique et Fonctionnelle du Milleron

TRAVAUX DE REMEANDRAGE



hoto : syndicat intercommunal des vallées du Loing et de l'Ouanne

Prévention des risques Infrastructures, transports et mer Présent pour

Énergie et climat Développement durable

Ressources, territoires, habitats et logement





Historique/Contexte	Le Milleron est un petit affluent du Loing qui traverse les communes d'Aillant sur Milleron, Dammarie sur Loing et Chatillon Coligny. Long de 8 kilomètres et d'une largeur moyenne de 1 mètre, il coule en fond de vallée à dominante agricole. De par son état écologique classé médiocre, le Milleron se trouve en dérogation pour l'objectif de bon état écologique en 2021. Le Milleron a fait l'objet d'un diagnostic précis illustrant les nombreux dysfonctionnements du cours d'eau dont une forte banalisation des habitats, une absence totale de ripisylve, un profil recalibré, élargi et colmaté. En effet, dans les anneés 80, les importants travaux de recalibrage des cours d'eau ont généré sur certains tronçons d'importants dégâts dont l'enlèvement total de la végétation en bords de berge ou encore le curage et recalibrage rectiligne des ruisseaux (suppression des méandres). Ceci a entrainé entre autre une banalisation de l'écosystème aquatique, une dégradation de la qualité de l'eau et ces « jolis ruisseaux d'antan » se sont transformés au fil du temps en vulgaires fossés d'écoulement.
Calendrier	-Début des travaux : octobre 2011
Territoire	Loiret
Maître d'ouvrage	Syndicat Intercommunal des Vallées du Loing et de l'Ouanne (SIVLO)
Maître d'œuvre	Bureau d'étude BIOTEC
Objectifs	 Recréer le lit du cours d'eau dans son tracé d'origine sur la base du cadastre antérieur aux travaux de recalibrage. Retrouver un contexte hydraulique et des habitats diversifiés favorable à l'écosystème aquatique (diversité d'écoulement, zone de débordement, annexes hydrauliques, ripisylve diversifiée etc.). Répondre aux objectifs d'atteinte du bon état écologique des masses d'eau fixés par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau.
Travaux	 Phase préparatoire au chantier (débroussaillage, bûcheronnage, installation de chantier, etc.) Terrassement du nouveau lit et profilage des berges sur 511 mètres. Reconstitution du matelas alluvial. Création d'un passage à gué. Terrassement de dépression humide (mares) Reconstitution d'une ripisylve fonctionnelle (plantation, ensemencement).
Difficultés	La réussite de ce projet s'explique par un contexte foncier plutôt favorable (1 seul propriétaire de part et d'autre du cours d'eau).







	Le propriétaire a rapidement pris conscience du bien-fondé de cette opération et souhaitait retrouver le cours d'eau sinueux qu'il avait connu dans son enfance.
Sensibilisation	Présentation et valorisation auprès des acteurs de l'eau mais également auprès des élus et de la population. Ce site pilote sur le département du Loiret bénéficie ainsi d'une valorisation via différents supports de communication : panneau explicatif, plaquette de communication, réalisation d'un film à destination des élus et gestionnaires, nombreuses visites sur site.
Coût de l'opération	163 374 € TTC
Financeurs	-Agence de l'eau Seine-Normandie : 130 699 € TTC (80%) -Participation financière de la Région Centre : 32 675 € TTC (20%)
Dispositif-cadre	Suite à un appel à projet à l'initiative de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, la restauration complète d'un tronçon du Milleron a été retenue parmi 10 Projets sur l'ensemble du Bassin Seine Normandie.
Finalités du développement durable	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
Évaluation	Un état initial complet a été mené avant travaux (IBGN, IPR, IBD, IBMR, cartographie des habitats et analyse physico chimique). Une même campagne de mesure 2 ans après travaux sera menée. La suite du suivi reste à définir.
Singularité	Évaluation du gain écologique et la possibilité de reproduire ce type de travaux à l'échelle du bassin versant du Loing. Ce site totalement restauré fait l'objet d'un suivi scientifique afin de quantifier le gain écologique et la possibilité de reproduire ce type de travaux à l'échelle du bassin versant du Loing.
Contacts	Sébastien PIETS, Pierre MALO Syndicat Intercommunal des Vallées du Loing et de l'Ouanne 158 rue Paul Doumer 45200 MONTARGIS sivlo@montargis.fr / 02 38 95 11 26

Rédacteur	Correspondant Aménagement Durable - Service Bâtiment Logement et Aménagement Durable –DREAL Centre –
	Tél: 02 47 70 81 50





Annexe: photos



Avant travaux



Après Travaux







Avant travaux



Après Travaux





Thème	Territoire	Fiche-bonne pratique	
Eau	22 communes du Loiret	Référence : 45_E_	Date : octobre 2012

Entretien des espaces publics sans pesticide : 22 communes engagées dans le Loiret

Votre commune est engagée dans une démarche zéro pesticide!

Votre commune a signé la charte « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages » pour à terme ne plus utiliser de pesticides pour l'entretien des emprises municipales (voirie, espaces verts, cimetières, terrains de sport). Cette démarche a pour but de préserver votre santé et votre environnement.

Semny Beigny-sus-Bienne

Chilleurs-au-Beis

Semny Beigny-sus-Bienne

Se Jean-de-le-Ruelle Otéans Combleux

Jean-de-le-Ruelle Otéans Combleux

Se Jean-de-le-Ruelle Otéans Combleux

Jean-de-le-Ruelle Otéans

Jean-de-le-Ruelle Otéans

Se Jean-de-le-Ruelle Otéans

Panneau réalisé avec la carte de 22 communes engagées (Source LNE)





Historique/Contexte	Loiret Nature Environnement, avec l'appui de Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles (Fredon Centre), a lancé l'opération « Objectif zéro pesticide » en 2006. Douze des vingt-deux communes de l'agglomération orléanaise ont engagé la démarche et signé la charte d'engagement qui précise le processus à suivre pour l'utilisation de technique alternative au désherbage chimique. La situation des communes vis-à-vis de l'emploi des phytos étant très variable, d'une commune à l'autre, la démarche d'incitation puis d'accompagnement a été adaptée à chaque cas.
Calendrier	
	 2006 – Lancement officiel de l'opération « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages » le mardi 17 octobre 2006 au muséum d'Orléans, 4 communes (Boigny-sur-Bionne, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, Saint-Jean-de-la-Ruelle et Saint-Pryvé-Saint-Mesmin) ont signé la charte d'engagement. 2009 – Action lauréate de la 5° édition des trophées de l'eau organisée par l'agence de l'eau Loire-Bretagne. 2010 – Développement des actions envers les particuliers : organisation du premier concours « Mon jardin au naturel » ouvert aux jardiniers amateurs. En parallèle développement de la charte « Jardiner au naturel, objectif zéro pesticide » auprès des jardineries de l'Agglo Orléanaise. 2012 - Signature de la charte par 5 nouvelles communes (Vitry-auxloges, Messas, Meung-sur-Loire, Lailly-en-Val et La-Ferté-Saint-Aubin). Inauguration d'un panneau présentant la carte des nouvelles communes engagées et des communes pionnières renouvelant leur engagement. Ce panneau complétera les expositions existantes et sera présenté lors des différentes manifestations publiques en 2013.
Territoire	Les 22communes signataires de la charte « objectif zéro pesticide » dans le Loiret : A Communauté de communes de l'agglomération d'Orléans (12 communes) : Boigny-sur-Bionne, Combleux, Ingré, La Chapelle-Saint-Mesmin, Mardié, Olivet, Orléans, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, Semoy, Bou
	« Communes » hors Communauté de communes de l'agglomération (10 communes) :, Vienne en Val, Tigy, Chilleurs-aux-Bois, Jargeau,. Vitry-aux-loges, Messas, Meung-sur-Loire, Lailly-en-Val et La-Ferté-Saint-Aubin, Coudray,





	▲ A noter le désengagement de 2 communes Bucy et Ouzouer	
Maître d'ouvrage	Les 22 communes	
Maître d'œuvre	Fredon Centre (aide au niveau technique) / Loiret Nature Environnement (aide au niveau de la communication)	
Objectifs	 préserver la santé des habitants tout comme celle des agents chargés de l'entretien, protéger notre environnement et notamment améliorer la qualité de l'eau et de l'air et sauvegarder la biodiversité, valoriser les pratiques des acteurs du programme pour encourager le plus grand nombre à se lancer à son tour. 	
Contenu	La FREDON se charge d'apporter une aide sur le plan technique, adaptée à la commune : -formation des agents communaux aux techniques alternatives aux pesticides, aux dangers des pesticides et à la réglementation en vigueur, -diagnostic des pratiques phytosanitaires et élaboration d'un plan de réduction des pesticides, -suivi phytosanitaire du quartier pilote choisi par la commune pour -expérimenter les alternatives aux pesticides ; conseils et propositions en fonction des problèmes rencontrésLoiret Nature Environnement propose une aide sur le plan de la communication à destination du grand public et des écoles pour augmenter l'acceptation des herbes spontanées et valoriser la démarche des communes. Plus précisément, Loiret Nature Environnement propose aux communes signataires : • des animations avec les scolaires et le grand public, • des sorties à la découverte des herbes folles, • des conférences, • des interventions lors des manifestations locales, • des articles pour le bulletin municipal, • la mise à disposition d'outils de communication (expositions, brochures, plaquettes, etc.) spécifiquement acquis ou réalisés.	
Difficultés	 Faible acceptation des herbes spontanées par les habitants Difficultés à passer au zéro pesticide dans les cimetières et les espaces sportifs 	
Sensibilisation	Les actions de communication de l'opération « Objectif zéro pesticide » 2006-2008 : -Exposition « Mauvaises herbes, on vous aime ! » et « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages » ; 42 semaines cumulées d'exposition ;	





	- Brochure « Pesticides, une atteinte grave à la santé et à l'environnement »,
	-4 500 brochures distribuées aux communes,
	-41 animations scolaires abordant le thème des pesticides ;
	-300 animations grand public : animations des expositions, conférences sur les pesticides, circuit des herbes folles, participations diverses à la vie locale ;
	-Article proposé pour paraître dans le bulletin municipal des communes adhérentes à l'opération « Objectif zéro pesticide ».
Coût de l'opération	/
Financeurs	50 % du coût des prestations d'accompagnement proposés sur le territoire des communes sont pris en charge par les financeurs (Conseil Régional, Agence de l'Eau)
Dispositif-cadre	-Mission Agence de l'eau « maîtrise des pollutions diffuses agricole et protection de le ressources en eau » -Plan éco-phyto - Plan Régional santé environnement piloté par l'ARS
Finalités du développement durable	-Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources -Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.
Évaluation	Labellisation régionale ÉcoPôle Lauréats des trophées de l'eau 2009
Singularité	Démarche zéro pesticide associant les particuliers
Contacts	Sandrine POIRIER, Chargée de mission Zéro pesticide Loiret Nature Environnement 02 38 56 90 64 Ligne directe sandrinepoirier.lne@orange.fr

Rédacteur	Correspondant Aménagement Durable
	Service Bâtiment Logement et Aménagement Durable –DREAL Centre –
	Tél: 02 47 70 81 50





Thème	Territoire	Fiche-bo	onne pratique
Eau (qualité et quantité)	Chalette-sur-Loing	Référence : 45_ E_01	Date : Septembre 2010

Le paillage pour économiser l'eau et diminuer les herbicides à Chalette-sur-Loing (45)



Ressources, territoires, habitats et logement \hat{E} finances, territoires, habitats et logement durable Prévention des risques Infrastructures, transports et m_{Gr}





Historique/Contexte	Dans un souci de développement durable, de préservation de la qualité de l'eau et de la santé de ses citoyens, le service espaces verts de Chalette-sur-Loing a choisi de mettre en œuvre la méthode de paillage au chanvre pour diminuer l'utilisation des désherbants chimiques et économiser l'eau.
Calendrier	Démarche engagée en 2007 La commune a d'abord fait l'acquisition d'un broyeur à végétaux pour valoriser en compost les résidus des tailles d'arbres, l'amenant progressivement à adopter la pratique du paillage.
Territoire	Chalette-sur-Loing (45)
Maître d'ouvrage	Ville de Chalette-sur-Loing
Maître d'œuvre	Services des espaces verts de la Ville
Objectifs	Couvrir le sol nu au pied des plantations de paille de chanvre, afin de : - maintenir l'humidité et réduire l'arrosage ; - prévenir le développement de « mauvaises » herbes, et donc diminuer les herbicides ; - éviter le ruissellement et le tassement du sol en cas de fortes pluies ; - apporter de la matière organique au sol et l'enrichir tout en améliorant sa structure.
Contenu / Travaux	* La période la plus propice pour le paillage au chanvre est le mois d'avril, car la terre est réchauffée et encore humide. Le paillage au chanvre doit être réalisé une quinzaine de jours après les plantations, pour ne pas risquer de les étouffer. Dans le cas des massifs de fleurs, un désherbage manuel préalable est également nécessaire. Les pellets de chanvre sont de couleur blanche, de 1 à 1,5 cm. Les résidus de broyage des tailles d'arbres sont également utilisés pour pailler les arbustes et les massifs de plantes vivaces . * Le service espaces verts utilise d'autres méthodes pour diminuer les désherbants chimiques, telles que l'utilisation de plantes couvre-sol, le balayage des caniveaux avec un balai-brosse métallique qui enlève la terre et arrache les lères pousses, la tonte haute dans les gazons qui limite le développement des mauvaises herbes. Par ailleurs, dans un souci de faire évoluer les esprits, la commune a introduit de nouveaux critères relavant du développement durable dans son concours de maisons et balcons fleuris : économies d'eau, compostage domestique, gestion raisonnée des produits chimiques. * Enfin, le service des espaces verts souhaite aujourd'hui étudier la possibilité de paillage au fumier maigre (fumier de cheval) pour certains espaces de la commune.
Difficultés	Avant d'adopter la paille de chanvre, des essais ont été réalisés avec d'autres matières, mais n'ont pas été suffisamment concluants : la paille de





	froment (trop combustible et donc inadapté en milieu urbain), le mulchao à base d'écorces de cacao (attirent les merles qui grattent alors dans les parterres), l'écore de pin (se décompose moins bien). La paille de chanvre est cependant moins esthétique
Sensibilisation	Article dans le magazine municipal
Coût de l'opération	Investissement initial : coût du broyeur de branches
	Fonctionnement annuel : Environ 1200 € (essentiellement achat de la paille de chanvre)
Financeurs	Ville: 100%
Dispositif-cadre	
Politiques publiques de référence	DCE / Plan Ecophyto 2018
Évaluation	Acceptation par les habitants
Singularité	Application sur la plupart des massifs de fleurs
Contacts	Frédéric MELET, responsable du service des espaces verts de la Ville

Rédacteur	Correspondant Aménagement Durable pour le Loiret et l'Eure-et-Loir	
	Service Bâtiment Logement et Aménagement Durable - DREAL Centre	
	Tél: 02 38 52 47 94	





Thème	Territoire	Fiche-bo	onne pratique
Énergie pour l'électricité	Indre et Loire	Référence : 45_E_01	Date : juillet 2012

Bornéo© City à Orléans (45)



Source : mairie d'Orléans

Ressources, territoires, habitats et logement Énergie et climat Développement durable Prévention des risques Infrastructures, transports et $m_{\rm er}$





Historique/Contexte	La Mairie d'Orléans et l'AgglO Orléans Val de Loire ont décidé d'implanter un nouveau service gratuit, Bornéo© City
Calendrier	Validation en janvier 2012 Installation en juillet 2012
Territoire	AgglO Orléans
Maître d'ouvrage	Mairie d'Orléans et AgglO Orléans
Maître d'œuvre	Bornéo
Objectifs	Faciliter la vie des usagers des appareils mobiles (smartphones, appareils photo, ordinateurs) en leur permettant de les recharger grâce à l'énergie solaire
Contenu	La borne « Borneo© City » prend la forme d'un banc autonome accolé à une borne surmontée d'un panneau photovoltaïque. Installée telle quel sur l'espace public, elle a la capacité de s'intégrer à l'harmonie de celui-ci. L'ensemble pèse 700kg et ne nécessite ni travaux de voirie, ni raccordement au réseau. Elle transforme l'énergie solaire en électricité. Elle permet la recharge gratuite des téléphones portables, ordinateurs portables, appareils photo, consoles de jeu ou tout autre appareil électroportatif Le service est accessible à toutes les personnes transitant par ces lieux de desserte majeurs que sont la gare d'Orléans et la place De-Gaulle, simplement et librement, grâce à une prise 220V et une prise USB. 2 bornes « Borneo City » sont installées sur le territoire orléanais : - l'une place De-Gaulle, à proximité du nouveau kiosque (financée par la Mairie d'Orléans) ; - l'autre sur le parvis de la gare d'Orléans, près de la station Vélo+ (financée par l'AgglO).
Difficultés	Nécessité de bien caler l'intégration paysagère et la communication avec l'ensemble des parties prenantes. Trouver un système d'accès suffisamment simple et à la fois sécurisé.
Sensibilisation	C'est l'occasion d'élargir le discours aux problématiques des énergies renouvelables, en particulier le solaire photovoltaïque
Coût de l'opération	25 000 € pour les deux bornes et leur maintenance pendant 5 ans
Financeurs	Agglo Orléans Val de Loire et Mairie d'Orléans
Dispositif-cadre	Cette démarche s'inscrit – à travers leur Agenda 21 – dans l'optique d'une promotion de l'utilisation des énergies





	renouvelables, en particulier l'énergie solaire.
Finalités du développement durable	Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.
Évaluation	Nécessité d'analyser les usages avec un recul suffisant pour éviter de ne comptabiliser que « l'effet nouveauté ».
Singularité	L'implantation des bornes « Borneo© City » est une première en France.
Contacts	Technique : Jonathan Morice, délégué au développement durable, Mairie d'Orléans 02 38 79 28 97
	Presse : Mairie d'Orléans : Julie Barbier-Cassan - 02 38 79 29 63 jbarbiercassan@ville-orleans.fr AgglO Orléans Val de Loire : Estelle Dufour-Benni - 02 38 78 78 16
	edufour-benni@agglo-orleans.fr

Rédacteur	Correspondant Aménagement Durable Service Bâtiment Logement et Aménagement Durable –DREAL Centre – Tél: 02 47 70 81 50
-----------	--





Thème	Territoire	Fiche-bonne pratique	
Énergie pour le bâtiment	St-Jean de Braye	Référence : 45_EB_01	Date : août 2010

Bâtiment de type « Maison Passive » à vocation pédagogique au lycée Henry Gaudier-Brzeska Saint Jean de Braye (45)



Source : Atelier AWI

Ressources, territoires, habitats et logement Énergie et climat Développement durable Prévention des risques Infrastructures, transports et mer





Historique/Contexte	Dans le cadre de sa politique de développement durable, la Région Centre a décidé de réaliser, sur le site du lycée Henri Gaudier-Brzeska à Saint-Jean de Braye, des locaux expérimentaux au standard de la « maison passive » (bâtiment "Pass-I*Lab").		
Calendrier	 Concours « Conception – Réalisation » : avril – juin 2008 Notification du marché août 2008, rendu APD : octobre 2008 Obtention du Permis de Construire : avril 2009 Chantier : juin 2009 - décembre 2009 		
Territoire	St-Jean de Braye (45)		
Maître d'ouvrage	Région Centre		
Maître d'œuvre	Architecte et mandataire du groupement Conception- Construction : awi - Adelgund WITTE architecte, Orléans		
Objectifs	 Permettre la formation de la communauté scolaire ainsi que des professionnels du bâtiment, aux technologies bioclimatiques. Démontrer concrètement et rendre mesurable la viabilité et les implications pratiques et économiques de la construction selon les principe de la construction passive. Mener des études sur le comportement thermique et hygrométrique de ses parois. 		
Travaux	Volet énergétique Puits canadien Ventilation double flux Panneaux solaires thermiques Protections solaires extérieurs par store Isolation renforcée de qualité naturelle Toiture végétalisée Volet matériaux Laine de bois, laine de chanvre pour l'isolation Bois pour les 2/3 de la construction Planchers bois massif Panneaux de paille compressée Linoléum naturel Chiffres clés: SHON: 144 m², Surface utile: 117 m²		
Difficultés	 Mise en œuvre de multiples choix techniques, ramenés à une surface de 117 m² de surface utile, dans l'objectif d'obtenir la performance d'étanchéité à l'air au standard « maison passive ». Quelques difficultés également pour la mise en place des cloisons en paille compressé, du fait de leur grande taille et de leur poids. 		
Sensibilisation	La vocation de ce bâtiment est pédagogique.		
Coût de l'opération	Coûts des travaux « maison passive » : 269.374,00 € HT Coûts liés au projet pédagogique : 160.190,50 € HT		





	Coûts liés aux honoraires (architecte et BET) et 3 blower-door tests : 48.356,45 € HT	
Financeurs	Région Centre	
Dispositif-cadre	BBC	
Politiques publiques de référence	Économies d'énergie Énergie renouvelable	
Évaluation	Selon l'étude thermique, les besoins seront de 6kWh/m² par an (la norme allemande « passivhaus » est accordée à partir d'un besoin annuel de chauffage intérieur à 15kWh/m²/an	
Singularité	Bâtiment équipé d'une centrale d'acquisition de données des murs et planchers et équipements techniques. Toiture végétalisée.	
Contact	M. GIVERNAUD, Responsable du bureau d'études et de Réalisations de Projets à la Ville de Saint Jean de Braye Mme la Proviseure du lycée Henry Gaudier-Brzeska	

Rédacteur	Correspondant Aménagement Durable pour le Loiret et l'Eure-et-Loir
Service Bâtiment Logement et Aménagement Durable - DR	Service Bâtiment Logement et Aménagement Durable - DREAL Centre
	Tél: 02 38 52 47 94





Thème	Territoire	Fiche-bo	nne pratique
Énergie pour le bâtiment	Olivet	Référence : 45_EB_02	Date : Avril 2011

Piscine l'Inox à Olivet (45)



Photo D. Depoorter

Ressources, territoires, habitats et logement Energie et climat Développement durable Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent pour l'avenir







Historique/Contexte	La ville d'Olivet a fait le choix de construire une piscine en centre-ville, destinée à un très large public (pratique de la natation et d'activités diverses comme l'aqua-gym, séances de « bébés nageurs », natation synchronisée, water-polo, plongée, créneaux proposés aux écoles pour favoriser l'apprentissage de la natation dès le plus jeune âge,). Cet équipement s'inscrit dans une démarche de développement durable à plusieurs titres. Des aménagements spécifiques, pensés en concertation avec les associations de Personnes à Mobilité Réduite, ont par ailleurs été apportés au projet afin que la piscine puisse être accessible aux personnes handicapées. Capacité: 350 nageurs L'équipement a été conçu pour accueillir des compétitions inter-régionales et régionales de natation sportive et synchronisée et des compétitions de water polo. Ont également été aménagées 300 places en gradins.	
	Le bâti a été conçu dans un souci d'harmonie avec le pavillonnaire existant. Les façades modernes et sobres affirment néanmoins le caractère sportif du lieu. Une vigilance toute particulière a été portée à la quiétude des habitations riveraines. La piscine est ouverte sur de larges espaces verts et, en dehors de la création de places de stationnement réservées aux personnes handicapées, aucun parking n'a été dédié à l'équipement.	
Calendrier	 Décembre 2006 : après un concours d'architectes, attribution du projet de construction par décision du Conseil municipal à l'Agence Coste architectures. Début des travaux : 30/01/2009 Inauguration : 11/10/2010 	
Territoire	Olivet	
Maître d'ouvrage	Ville d'Olivet	
Maître d'œuvre	Agence Coste architectures	
Objectifs	Créer un équipement pour un large public, respectueux de la dimension "développement durable", et accessible aux personnes handicapées	
Travaux	L'équipement sportif est constitué de deux zones de baignade. La première comprend un grand bassin de 25 m x 20 m avec 8 lignes d'eau de profondeur constante (2,50 m). Une partie du bassin est équipée d'un plancher flottant permettant de moduler la hauteur d'eau en fonction des activités proposées. La seconde zone comprend un bassin d'apprentissage, plus petit, de 150 m² (profondeur de 0,90 m à 1,20 m).	
	D'un point de vue esthétique, les nageurs évolueront dans une eau d'un bleu profond. Cette perception sera bien entendu apportée par la couleur de l'inox.	
	Cette piscine intègre une démarche environnementale : toiture végétalisée pour améliorer l'isolation du bâtiment, chauffage solaire pour produire l'eau chaude des sanitaires, panneaux solaires photovoltaïques, charpente bois lamellé collé rétenteur de CO ₂ , maçonnerie en brique de terre cuite permettant de supprimer les isolations rapportées, bassins en inox, récupération des eaux de pluies pour arroser les espaces verts, importants traitements acoustiques, intégration de clauses environnementales dans le	







	règlement de la consultation des entreprises - propreté du chantier et de ses abords, limitation du bruit et des pollutions, gestion des déchets -, lieu ouvert sur un espace vert et respectueux de la quiétude des habitations riveraines. L'installation d'une chaudière biomasse est projetée ultérieurement. Et elle est également accessible aux personnes handicapées : dévers des abords extérieurs de la piscine inférieur à 2 % et ressauts inférieurs à 2 cm, ligne de vie colorée et en relief allant des places de stationnement réservées aux personnes handicapées jusqu'à l'entrée de la piscine, inclinaison des miroirs des vestiaires et sanitaires adaptée pour les personnes handicapées, signalisation des entrées et des sorties de la piscine pour les personnes mal voyantes, emplacements réservés dans les tribunes pour les personnes handicapées, bassins équipés de potences permettant aux personnes handicapées d'entrer et de sortir de l'eau,	
Difficultés	/	
Coût de l'opération	Environ 10 millions d'euros TTC	
Financeurs	- Conseil Général : 660 000 € - Centre National pour le Développement du Sport et le Comité National Olympique et Sportif Français : 800 000 € - Conseil régional du Centre :15 000 €	
Dispositif-cadre	/	
Politiques publiques de référence	Économies d'énergie Énergie renouvelable Économie de la ressource en eau	
Évaluation	Fréquentation de la piscine	
Singularité	Les deux bassins ont en commun la particularité d'être constitués d'une cuve en inox. A la différence d'une surface carrelée, l'inox nécessite moins de travaux d'entretien (pas de joints de carrelage à reprendre, moins de dépôts d'algues). C'est en outre un matériau qui se recycle.	
Contact	Danielle LEBON et Emmanuel MARINI Service Patrimoine Bâti de la mairie d'Olivet	

Rédacteur Correspondant Aménagement Durable pour le Loiret et l'Eure-et-Loir	
	Service Bâtiment Logement et Aménagement Durable - DREAL Centre
	Tél: 02 38 52 47 94





Thème	Territoire	Fiche-bo	onne pratique
Paysage	Yèvre-la-Ville - Yèvre-le-Châtel	Référence : 45_P_02	Date : Novembre 2012

Aménagement du site historique de l'église Saint-Lubin, à Yèvre-la-Ville - Yèvre-le-Châtel (45)











Historique/Contexte	Yèvre-le-Châtel, associée à Yèvre-la-Ville, est la seule commune du Loiret classée parmi « les plus beaux villages de France ». L'église inachevée « Saint-Lubin » attire de nombreux visiteurs. Le village est situé dans le périmètre d'éligibilité des actions pouvant être subventionnées au titre du « 1% Paysage et Développement » de l'autoroute A19.	
Calendrier	En 2009, le Comité Local de Gestion et de Suivi du 1% avait retenu ce site à l'issue d'un appel à projets. Une convention pour l'attribution de la subvention du 1% a été signée en 2010. Les travaux se sont achevés en 2012.	
Territoire	Yèvre-le-Châtel/Yèvre-la-Ville : place Saint-Lubin, aux abords de l'église.	
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes de Beauce et du Gâtinais 53 Faubourg d'Orléans 45300 Pithiviers 02 38 32 76 10	
Maître d'œuvre	CAMBIUM 17 Paysage & Urbanisme (Pauline et Florent Damestoy, paysagistes)	
Objectifs	En face de l'église, le château d'eau dépareillait fortement le monument historique. Sa destruction fournit également l'opportunité de créer un nouvel accès à l'église, dissocié de celui du cimetière, et de disposer d'un espace d'exposition sur la place et à l'intérieur de la ruine.	
Travaux	-démolition du château d'eau et rétablissement du réseau d'eau potable, -mise en valeur de la place et des abords de l'église Saint-Lubin, -création d'une promenade autour de la place.	
Difficultés	Opération complexe avec le co-financement	
Sensibilisation	Publication dans le bulletin communautaire Inauguration avec importante participation 2ème vague de communication avec le prix du Moniteur (Voir rubrique « Évaluation »)	
Coût de l'opération	442 000€ environ pour l'ensemble	
Financeurs	-concessionnaire ARCOUR -Conseil Général -Conseil Régional -DRAC -Commune -Commune	



CENTRE



Dispositif-cadre	« 1% paysage et développement » de l'autoroute A19	
Finalités du développement durable	-Épanouissement de tous les êtres humains	
Évaluation	L'édition 2012 des prix de l'aménagement urbain, organisés par le Groupe Moniteur, a récompensé la commune dans la catégorie « Petites villes et territoires ruraux » pour l'aménagement « modeste et juste ».	
Singularité	L'adéquation du projet au caractère du site et à sa fréquentation.	
Contacts	Direction Départementale des Territoires du Loiret – Service de l'Urbanisme et de l'Aménagement – Unité Paysages et sites Tél : 02 38 52 47 72 Courriel : ddt-sua@loiret.gouv.fr	

Rédacteur	Correspondant Aménagement Durable
	Service Bâtiment Logement et Aménagement Durable –DREAL Centre –
	Tél: 02 47 70 81 50





Thème	Territoire	Fiche-bo	onne pratique
Paysage	Orléans	Référence : 45_P_01	Date : Septembre 2012

La charte de l'arbre d'Orléans (45)



Source: http://www.orleans.fr/fileadmin/user_upload/FichiersOrleans /Download/publications-villes/charte-arbre.pdf

Énergie et climat Développement durable Prévention des risques Infrastructures, transports et mer Ressources, territoires, habitats et logemen

Présent pour i'avenir





Historique/Contexte	L'arbre a accompagné Orléans tout au long de son histoire. A l'origine, son espace limité à quelques jardins de particuliers et places publiques s'est développé sur l'emprise des anciens remparts devenus boulevards. Au 19ème siècle, il a été planté le long de certaines voies. Après la reconstruction, dans les quartiers contemporains, il forme l'ossature de nouvelles entités qualifiées d'Espaces Verts.		
	Le patrimoine arboré public présent sur Orléans comptabilise 25 000 arbres (en 2008) auxquels s'ajoutent des espaces boisés. 50% du peuplement est représenté par des platanes, érables, tilleuls et chênes. Bien que 70% du peuplement soit dans un état physiologique satisfaisant, les atteintes régulières portées à ce patrimoine ou les contraintes qui y sont exercées constituent une préoccupation grandissante.		
	"L'arbre, parce qu'il nécessite un temps de vie qui dépasse le temps de celui qui l'a planté, suscite l'intervention de la puissance publique." (Duhamel du Monceau 1700-1782).		
	Cette dernière citation a incité la ville d'Orléans à penser que l'arbre, organisme vivant et partie intégrante du paysage offert aux regards de tous, devait faire l'objet d'une considération toute particulière.		
Calendrier	2010/2014 (phase de lancement)		
Territoire	Commune d'Orléans		
Maître d'ouvrage	Ville d'Orléans		
Maître d'œuvre	Qualité environnementale de l'Espace Public		
Objectifs	- Connaître, protéger et mettre en valeur le patrimoine arboré d'Orléans,		
	- Donner à l'arbre toute sa place dans les projets urbains publics et privés,		
	- Sensibiliser très fortement les aménageurs publics et privés sur la place de l'arbre dans la ville,		
	- Faire mieux connaître l'arbre au public		
Travaux	Engagements de la ville d'Orléans sur la place de l'arbre : paysage, aménités,élément de biodiversité		
	Des recommandations notamment sur leurs conditions de plantation, d'entretien, de protection.		
Difficultés	Trouver des règles communes à tous et juridiquement solides dans le cadre du PLU (nécessité d'un repérage de chaque sujet ou presque)		





Sensibilisation	La communication constitue l'objectif n°6 de la charte de l'arbre (ex : les jardiniers municipaux plantent régulièrement des arbres avec des écoliers lors de manifestations symboliques) Édition pour le public du « guide des bonnes pratiques arboricoles »
Coût de l'opération	/
Financeurs	Ville d'Orléans
Dispositif-cadre	Agenda 21 (2006) et plan biodiversité (2009) de la ville d'Orléans
Finalités du développement durable	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ; Épanouissement de tous les êtres humains
Évaluation	/
Singularité	Une première en France : « la charte de l'arbre en ville » (http://www.ginkoo.fr/developpement-durable/une-premiere-en-france-la-charte-de-l-arbre-en-ville.htm)
Contacts	Bernard FLEURY tel:0238792296 - bfleury@ville-orleans.fr

Rédacteur	Correspondant Aménagement Durable
	Service Bâtiment Logement et Aménagement Durable –DREAL Centre –
	Tél: 02 47 70 81 50



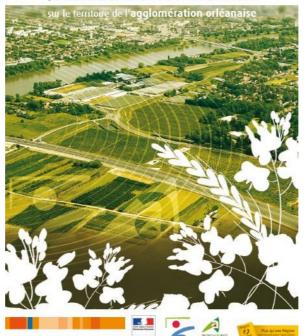


Thème	Territoire	Fiche-bonne pratique	
Sol	Agglomération Orléans Val de Loire	Référence : 45_S_01	Date : Janvier 2013

Charte agricole de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire (45)

CHARTE AGRICOLE

pour une AGRICULTURE URBAINE DURABLE



Source : Agglomération Orléans Val de Loire







Historique/Contexte	En 1968, 2088 exploitations étaient réparties sur l'agglomération; aujourd'hui elles ne sont plus que 232. Les espaces agricoles représentent environ 30 % du territoire, et constituent un élément fort du paysage mais aussi une richesse économique. Ils offrent, en 2012, 850 emplois directs à temps plein et dégagent un chiffre d'affaires de 77 millions d'euros Le Préfet de la région Centre et du Loiret, le Président de la Chambre d'agriculture du Loiret et le Président de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire ont signé une charte agricole afin de marquer leur volonté de mettre en œuvre une stratégie commune pour une agriculture urbaine durable sur le territoire. Les 22 maires de la communauté d'agglomération ont également ratifié ce document.
Calendrier	-2010 : des étudiants de Polytech'Tours, sous la conduite de la Direction Départementale des Territoires du Loiret, ont réalisé une étude sur la préservation des espaces agricoles -Début 2011 : diagnostic territorial « la situation de l'agriculture sur le territoire de l'agglomération» -D'avril à novembre 2011 : phase de concertation -De janvier à juin 2012 : analyse des propositions formulées et rédaction de la Charte -Juillet 2012 : signature par l'ensemble des partenaires.
Territoire	Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire dite « l'AgglO ». Un territoire intercommunal de 330km² regroupant 22 communes pour 273 000 habitants.
Co-Maîtrise d'ouvrage	Partenariat entre la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire « AgglO » et la Chambre d'agriculture du Loiret
Assistance à Maîtrise d'ouvrage	Bureau d'études « Res Publica » (Paris) – Phase Concertation Agence d'urbanisme de l'agglomération orléanaise – Phase Rédaction
Objectifs	-définir un juste équilibre dans l'utilisation des sols entre le développement de l'urbanisation comprenant l'habitat et les zones économiques et contribuer au maintien d'une activité agricole durable
Contenu	Charte signée pour 5 ans. 1-Diagnostic territorial 2-Socle des engagements sur trois grands axes : -« Connaître, préserver et pérenniser » : Prendre en compte l'activité agricole dans le développement de l'agglomération et assurer une pérennité au foncier agricole (3 orientations-9 actions) -« Produire et vendre » : Valoriser et favoriser l'activité





	économique des exploitations (4 orientations-11 actions) -« Communiquer et mettre en réseau » : Améliorer l'image de
Difficultés	l'agriculture et valoriser l'activité agricole (1 orientation-3 actions)
Sensibilisation	-25 réunions de concertation : au total, plus de 300 participants se sont impliqués (exploitants, associations, élus locaux, syndicats agricoles, institutions locales,).
Coût de mise en œuvre de la Charte	Evalué à environ 700.000€ et un poste de chargé d'études
Financeurs	AgglO, Chambre d'agriculture du Loiret, Région Centre (phase de concertation); Europe (poste de chargé d'études); autres financeurs à venir dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte.
Dispositif-cadre	SCOT et Agenda 21
Finalités du développement durable	-Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources -Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations -Épanouissement de tous les êtres humains -Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
Évaluation	Comité de suivi : Mise en œuvre de la charte et bilan de réalisation Comité de pilotage : Gouvernance générale et évaluation de la Charte
Singularité	« Charte d'agriculture urbaine »
Contacts	

Rédacteur	Correspondant Aménagement Durable
	Service Bâtiment Logement et Aménagement Durable –DREAL Centre – Tél : 02 47 70 81 50
	Tél: 02 47 70 81 50





Thème	Territoire	Fiche-bo	onne pratique
Sol	Chécy	Référence : 45_S_01	Date : décembre 2012

CHÉCY, poumon vert (45)



Source : ville de Chécy





Historique/Contexte	Chécy, commune de 8200 habitants, à l'est de l'agglomération orléanaise, béné-ficie d'un environnement exceptionnel. Avec la Bionne et l'Ivoirie, le canal d'Orléans et le Cens, la Loire, les espaces boisés et la forêt, mais aussi avec ses espaces agricoles dont les vignes AOC, Chécy dispose d'un cadre de vie que la Municipalité a décidé, depuis 2008, de protéger et de valoriser. Chécy poumon vert » se veut un projet fédérateur et transversal. Le projet « Chécy poumon vert » impacte les activités et les projets municipaux sur la commune. Cela concerne aussi bien l'isolation des bâtiments publics et les économies d'énergie, la thermographie aérienne pour repérer les problèmes d'isolation sur les bâtiments et les maisons, la mutualisation de certains moyens avec des
	communes limitrophes pour rationaliser les coûts. Cela concerne aussi l'entretien raisonné des fossés et des chemins, la mise en place de jachères fleuries et de prairies naturelles, la rénovation du parc d'éclairage public pour pouvoir réaliser des économies, l'organisation des services municipaux, l'entretien des espaces verts, le non-recours aux pesticides, ou encore la réalisation d'un écoquartier
Calendrier	De 2008 à 2014
Territoire	Commune de Chécy
Maître d'ouvrage	Ville de Chécy
Maître d'œuvre	-ZAP, Natura 2000, Val de Loire, patrimoine mondial de l'Unesco, Conservatoire des plante : services municipaux -Veille foncière : SAFER -ZAP en partenariat avec la chambre d'Agriculture et la SAFER -Zone naturelle : Muséum d'Histoire naturelle (pour repérer les espèces invasives, recenser la faune et la flore,), le Conservatoire du Patrimoine naturel de la Région Centre (pour gérer les sites fragilisés ou sensibles), avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (pour repérer et protéger les oiseaux et plus globalement la faune et la flore)Parcours pédagogique et parcours : LPO Loiret -Conservatoire des plantes : l'association CAVE (Chécy les Amis de la VignE) pour les vignes AOC
Objectifs	 préserver et pérenniser les espaces agricoles sur la commune et favoriser l'implantation de nouvelles activités agricoles ou la reprise de terres disponibles (circuits courts, bio, AMAP, débouchés locaux), maintenir, protéger et valoriser la «ceinture verte»,







l'environnement naturel et la biodiversité, ainsi que la qualité de vie,

- mettre en œuvre les principes du développement durable sur l'ensemble de la commune,
- favoriser le « bien vivre ensemble », en privilégiant l'échange d'informations, le dialogue, les rencontres et la concertation, par des actions de citoyenneté, de proximité, de solidarité et de transmission des savoirs par exemple (Jardins du partage, Jardins pédagogiques...) mise en place de groupes citoyens de réflexion (écoquartiers, poumon vert, restauration de l'orgue)

Contenu

- 1) Création d'une Zone agricole protégée (ZAP) : pour mieux maîtriser la gestion du territoire communal à vocation agricole mais menacé par l'étalement urbain, la Ville de Chécy a créé, à l'ouest et au sud de la commune, une Zone agricole protégée, de 289 ha. La ZAP concerne des zones agricoles dont la préservation est d'intérêt général. À Chécy, la ZAP va permettre de maintenir la ceinture verte et les terres agricoles, et empêcher l'urbanisation, en favorisant les continuités des espaces naturels dans le cadre des trames vertes et bleues
- 2) Veille foncière: pour éviter le mitage des terres agricoles (par des constructions) et pour protéger l'environnement et certains sites sensibles (captage...), la Municipalité a signé avec la SAFER du Centre une convention de veille foncière. Elle est ainsi informée du marché foncier, peut mettre en œuvre des mesures d'intervention foncière, faire valoir son droit de préemption et se saisir des opportunités.
- 3) Zone naturelle : plus particulièrement entre Loire et canal (Les Pâtures), la Ville de Chécy va créer une zone naturelle pour préserver et promouvoir la biodiversité, protéger l'environnement et gérer les espaces naturels et favoriser les corridors naturels
- 4) Natura 2000 : La Ville de Chécy a décidé, en 2010, d'adhérer à la Charte Natura-2000 qui porte sur une période de 10-ans durant laquelle la commune s'engage à respecter scrupuleusement les objectifs de la Charte : protéger et maintenir les habitats d'espèces menacées.
- 5) Val de Loire, patrimoine mondial de l'Unesco : cette inscription oblige les acteurs concernés à respecter des objectifs communs dans le cadre du Plan de gestion partagé « Val de Loire-Patrimoine mondial ». Ce dernier doit impacter les décisions prises par la Municipalité en matière de







- paysages, d'aménagement et d'embellissement du territoire, d'urbanisme (PLU) et de cadre de vie
- 6) Parcours pédagogique et parcours « santé et découverte » : la Ville de Chécy développe les circuits balisés et les parcours sur son territoire. Un parcours pédagogique va prochainement être mis en place dans Les Pâtures ; il permettra de suivre un itinéraire ponctué de panneaux explicatifs sur la faune et la flore, puis sur la biodiversité et les écosystèmes observés sur ce site. Il permettra également d'expliquer le rôle des nichoirs installés par la LPO-Loiret pour accueillir, recenser ou protéger certaines espèces d'oiseaux. D'autres circuits balisés ont été mis en place dans les Pâtures et au bord du canal
- 7) Conservatoire des plantes :

-Les vignes AOC: autrefois, Chécy vivait au rythme de la vigne (939 ha en 1890). Aujourd'hui, il ne reste qu'un peu plus de 3 ha de vignes sur la commune, qui bénéficient de l'AOC «-Orléans ». C'est l'association CAVE (Chécy les Amis de la VignE) qui s'occupe des parcelles et entretient ce patrimoine viticole. Le Musée de la Tonnellerie permet de se rendre compte de l'importance de la vigne sur la commune au 1 des siècles et de connaître les métiers qui y étaient liés (vinaigrerie, tonnelier,...).

Verger municipal : La Municipalité a décidé de développer un conservatoire de plantes anciennes et locales. Cela va prendre forme, dans un premier temps, avec la mise en place d'un verger de pommiers, de variétés anciennes et locales, sur un terrain municipal.

- 8)-La gestion différenciée des espaces verts avec la réduction des consommations d'eau, des entretiens par le remplacement de certains végétaux par des végétaux d'essences locales. Une modification de la gestion des espaces enherbées en fonction de leurs utilisations.
- 9)-Aller vers la Ville durable en partant du projet Ecoquartier et des incitations aux économies d'énergies.

Difficultés

Conflits d'usage (sur l'espace) entre habitants péri-urbains (espace de loisirs) et agriculteurs (lieu de travail). Il convient de communiquer afin de faire évoluer les comportements de consommateurs vers des comportements citoyens.

Sensibilisation

La ZAP a été mise en place dans le cadre d'une large concertation avec les acteurs concernés (agriculteurs, propriétaires, locataires, associations locales ...). Des démarches sont en cours avec la chambre d'agriculture pour sensibiliser des agriculteurs à la reprise de terrains disponibles à remettre en culture et pour ouvrir de nouveaux débouchés.







Coût de l'opération	/	
Financeurs	/	
Dispositif-cadre	Agenda 21 Grenelle de l'environnementt	
Finalités du développement durable	-Lutte contre le changement climatique	
	-Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
	-Cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	
	-Épanouissement de tous les êtres humains	
	-Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	
Évaluation	Relèveront de l'évaluation :	
	-la notification de la ZAP.	
	-la validation des plans de gestion des espaces naturels et humides.	
	-la fréquentation des sites aménagés	
	-l'impact sur l'environnement.	
Singularité	Plan d'actions utilisant plusieurs outils de préservation de l'espace naturel (productif et non productif)	
	La participation citoyenne, associative, des administrations et des collectivités aux différents comités de pilotages	
	Il s'agit de la seule ZAP créée dans le Loiret à ce jour.	
Contacts	Erwan CITÉRIN	
	Chargé de communication	
	Mairie de Chécy, 11, place du Cloître - 45430 Chécy - Téléphone 02 38 46 60 60	
	eciterin@checy.fr	

Rédacteur	Correspondant Aménagement Durable
	Service Bâtiment Logement et Aménagement Durable –DREAL Centre – Tél : 02 47 70 81 50
	161.0247708130